

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20-398-1930 portant prélèvement sur la caisse de réserve.

n° 20-398-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1930

Numéro JO
n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro
31 janvier 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies: Vu le décret du 22 février 1929, portant approbation du budget de Côte française des Somalis, pour l'exercice 1929 : Vu le crédit de 5.107.000 francs inscrit au chapitre XVII « Dépenses extraordinaires » au budget de l'exercice 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un quatrième prélèvement de la somme de cinq cent mille francs (500.000 francs) sera effectué sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve pour être affecté au

chapitre XV, « Dépenses extraordinaires », du budget de l'exercice 1929. Art. 2. — Le chef des bureaux du secrétariat général et le trésorier pavé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.